

# LES COMMISSIONS & DÉLÉGATIONS de l'Assemblée

Une part déterminante du travail parlementaire s'effectue au sein des organes spécialisés de l'Assemblée nationale. Ce sont d'abord les six commissions permanentes au sein desquelles est réalisé l'essentiel de la préparation du travail législatif et dans le cadre desquelles sont conduites les missions d'information, outil essentiel du contrôle de l'action du Gouvernement. Ce sont ensuite les délégations et offices, organes dont la mission est d'informer l'Assemblée dans des domaines précis et d'évaluer les politiques publiques.

## LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

La Constitution de 1958 limite le nombre des commissions parlementaires à six. En revanche, elle laisse à chacune des assemblées le soin d'en définir les domaines de compétence dans son règlement. C'est en leur sein qu'est réalisé l'essentiel de la préparation du travail législatif. Par ailleurs, leurs travaux d'information, toujours plus nombreux, permettent aux parlementaires d'exercer un contrôle sur l'action



du Gouvernement. Les commissions parlementaires peuvent siéger toute l'année et leurs travaux ne sont pas interrompus par la clôture des sessions.

Les six commissions de l'Assemblée nationale sont les suivantes :

- La commission des **affaires culturelles, familiales et sociales**
- La commission des **affaires économiques, de l'environnement et du territoire**
- La commission des **affaires étrangères**
- La commission de la **défense nationale et des forces armées**
- La commission des **finances, de l'économie générale et du Plan**
- La commission des **lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République**

## LES DÉLÉGATIONS ET OFFICES PARLEMENTAIRES

Les délégations sont des organes dont la création est décidée par la loi. Elles ont pour mission d'informer l'Assemblée dans des domaines précis et d'évaluer les politiques publiques. **La délégation pour l'Union européenne.** Composée de 36 membres, sa mission

est de suivre les travaux de l'Union européenne afin d'éclairer l'Assemblée, par exemple grâce à ses rapports d'information. Elle assure l'instruction des projets d'actes européens soumis à l'Assemblée en application de l'article 88-4 de la Constitution.



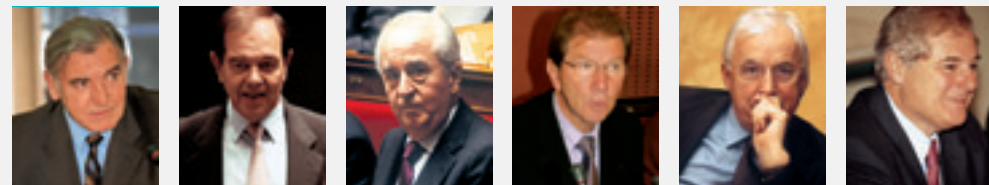
**La délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire.** Composée de 15 membres, elle est chargée d'évaluer les politiques d'aménagement et de développement du territoire et d'informer l'Assemblée sur l'élaboration et l'exécution des schémas de services collectifs ainsi que sur la mise en œuvre des contrats de plan. **La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.** Composée de 36 membres, elle a pour mission d'informer l'Assemblée de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les offices parlementaires sont des instances communes aux deux assemblées. Composés à parité de députés et de sénateurs, ils sont chargés d'une mission d'expertise et d'information. **L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).** Composé de 18 députés et 18 sénateurs, il a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique. **L'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS),** créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2003, est composé de 12 députés et 12 sénateurs, assistés d'experts dans le domaine de la santé publique.



Ci-dessus de gauche à droite :

- Pierre Lequiller (Union européenne)
- Marie-Jo Zimmermann (Droits des femmes)
- Claude Birraux (Opecst)
- Émile Blessig (Aménagement du territoire)



Ci-contre de gauche à droite :

- Jean-Michel Dubernard (Affaires culturelles)
- Patrick Ollier (Affaires économiques)
- Édouard Balladur (Affaires étrangères)
- Guy Teissier (Défense)
- Pierre Méhaignerie (Finances)
- Pascal Clément (Lois)



Affluence exceptionnelle pour l'édition 2004 des journées du patrimoine : l'espace d'un week-end, près de 16 000 personnes se sont pressées aux portes du Palais Bourbon, le Musée du Parlement à Versailles accueillant

> 18 ET 19 SEPTEMBRE  
JOURNÉES DU PATRIMOINE :  
RECORD D'AFFLUENCE

pour sa part plus de 6 000 visiteurs. Au total, ce sont donc près de 22 000 personnes – soit 25% d'affluence supplémentaire par rapport à l'édition 2003 –, qui ont pu découvrir l'hémicycle de l'Assemblée et celui du Congrès à Versailles. Note inattendue : pour faire

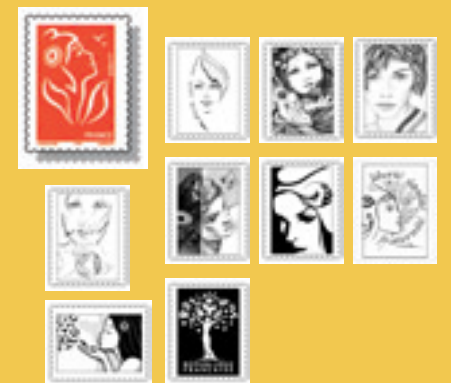


Temps forts

> 14 JUILLET  
LES FRANÇAIS CHOISISSENT  
LEUR MARIANNE



Après avoir célébré en 2003 à travers les "Marianne d'aujourd'hui" les défis et les réussites de l'intégration, l'Assemblée a, en 2004, choisi de fêter une Marianne plus familière en s'associant au grand concours lancé par La Poste pour le renouvellement du timbre Marianne. Plus de 50 000 dessins ont été envoyés et 250 000 Français ont voté pour leur Marianne préférée. Les 10 ayant obtenu le plus de suffrages ont été affichées sur les colonnes du Palais Bourbon. La "Marianne des Français" choisie parmi ces dix par le Président de la République a été symboliquement dévoilée pour le 14 juillet et l'émission du nouveau timbre a été lancée le 8 janvier 2005, en avant-première à l'Assemblée.



patienter les visiteurs, les tambours de la Garde républicaine se sont produits à proximité des files d'attente, tandis que dans la Salle des Fêtes, le quatuor à cordes de la même Garde républicaine gratifiait les hôtes de l'Assemblée de ses meilleures interprétations.